

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Le conseil municipal s'est réuni le 7 Mars 2019 à 20 heures 30 sous la présidence de VIDAL Daniel, Maire
Etaient présents : ARRIBAT Bernard, BLANC Maurice, GAYRAUD Claude, MAS Bernard, PONS Françoise, RAZIMBAUD Jean-Louis, RAZIMBAUD Olivier, ROQUE Christiane, ROUMESTANT Bernard, STELLA Nicole, SENDERENS Cédric
Procuration : PROENCA Antoine à RAZIMBAUD Olivier
 SICARD Nathalie à PONS Françoise
Absente : SALES Laure

1°) Projet de création d'un réseau chaleur bois

Présentation du projet par Monsieur NEUVILLE de Trifyl

2°) vote du compte administratif 2018

Le conseil municipal procède au vote comme suit :

Budget commune : 13voix pour

Budget Lotissement : 12 voix pour 1 abstention

Budget AEP : 13 voix pour

Budget Station service : 13 voix pour

les résultats sont arrêtés tels que résumés en annexe

BUDGET GENERAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMULE
Dépenses	753.570,59	543.205,26	1.296.775,85
Recettes	870.475,96	475.148,57	1.345.624,53
Résultat exercice	116.905,37	-68.056,69	48.848,68
Résultat antérieur	132.138,81	-42.390,11	-89.748,70
Résultat cumulé	249.044,18	-110.446,80	138.597,18
Reste à réaliser dépenses		622.516,00	
Reste à réaliser recettes		415.942,00	
Solde des restes à réaliser		-206.574,00	

BUDGET AEP	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMULE
Dépenses	165.193,07	381.894,28	49.343,32
Recettes	214.536,39	336.222,66	1.051.769,82
Résultat exercice	49.343,32	-45.671,62	3.671,70
Résultat antérieur	0	33.817,91	33.817,91
Résultat cumulé	49.343,32	-11.853,71	37.489,61
Reste à réaliser dépenses		270.122,00	
Reste à réaliser recettes		265.235,00	
Solde des restes à réaliser		-4887,00	

BUDGET CCAS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMULE
Dépenses	3.133,00		3.133,00
Recettes	3.747,05		3.747,05
Résultat exercice	614,05		614,05
Résultat antérieur	142,02		142,02
Résultat cumulé	756,07		756,07

BUDGET LOTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMULE
Dépenses	322.784,37	308.407,42	631.191,79
Recettes	322.784,37	314.686,71	637.471,08
Résultat exercice	0	6.279,29	6.279,29
Résultat antérieur	5.444,80	-125.598,70	-111.462,30
Résultat cumulé	5.440,80	-119.319,70	-113.874,61

BUDGET STATION SERVICE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMULE
Dépenses	31.421,04	19.127,63	50.548,67
Recettes	22.407,54	34.054,97	56.462,51
Résultat exercice	-9013,50	14.927,34	5.913,84
Résultat antérieur	7.761,49	76.516,83	84.278,32
Résultat cumulé	-1.252,01	91.444,17	90.192,16

3°) vote du compte de gestion

Le conseil municipal à l'unanimité vote le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 qui a été dressé par Monsieur le trésorier et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

4°) affectation des résultats du compte administratif 2018

Après avoir examiné les documents budgétaires conformes à l'instruction M14
Le conseil décide d'affecter les résultats issus du compte administratif 2018 comme suit :

BUDGET GENERAL	CPTE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent de clôture		249.044,18	
Déficit de clôture			-110.446,80
Part affectée à l'investissement	R1068		317.020,80
Report de fonctionnement	D002	67.976,62	
Report d'investissement	D001		110.446,80
RAR Dépenses			622.516,00
RAR Recettes			415.942,00
Solde des restes à réaliser			-206.574,00
BUDGET AEP		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent de clôture		49.343,32	
Déficit de clôture			-11.853,71
Part affectée à l'investissement	R1068		16.740,71
Report de fonctionnement	R 002		32.602,61
Report d'investissement	D 001		-11.853,71
RAR dépenses			270.122,00
RAR Recettes			265.235,00
Solde des restes à réaliser			-4.887,00
CCAS		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent de clôture		756,07	
Report de fonctionnement	R 002	756,07	
LOTISSEMENT LES FAISSES		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
excédent de clôture	R 002	5.444,80	
Déficit de clôture	D 001		-119.319,41
BUDGET STATION SERVICE		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent de clôture		-1252,01	
Déficit de clôture			91.444,17
Affectation	1064		
Report de fonctionnement	D 002	-1.252,01	
Report d'investissement	R 001		91.444,17

5°) transfert de la trésorerie du Budget Station au budget commune

Le budget Station-Service a sa propre autonomie financière et présente à ce jour une trésorerie de 87.175,88€, le budget de la commune a une faible trésorerie, plusieurs subventions (mairie et église) ont été demandées mais ne sont toujours pas versées.

Nous avons saisi les services de la Préfecture sur les possibilités de transfert qui nous ont répondu favorablement sous réserve que 3 conditions soient remplies à savoir :

- Excédent dégager au sein du budget SPIC doit être exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation, à dessein, d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers des dépenses du budget général
- Le reversement de l'excédent n'est possible qu'après affectation des plus-values nettes de cession
- Enfin le reversement n'est possible que si les excédents ne sont pas nécessaires au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisées à court terme

Le conseil à l'unanimité accepte de transférer la somme de 75.000€

6°) projet de convention avec le Département pour l'ingénierie

Dans le cadre de la loi NOTRe, l'assemblée départementale a décidé d'apporter un soutien aux collectivités et d'élargir son appui en ingénierie vers d'autres domaines (eau et assainissement, environnement, solidarité territoriale, voirie, projet culturel, archives, jeunesse, sport, ...)

Vu la disparation progressive de l'aide des services de l'état aux collectivités et le manque de moyens et de capacités pour un grand nombre de collectivités, le département propose de mettre en place une convention qui pour les communes de moins de 5000 habitants sans aucune condition financière.

Toutefois les prestations effectuées en régie par les services départementaux seront valorisées par le coût et le temps passé par le personnel

Le conseil à l'unanimité approuve les principes de l'aide proposée par le département et autorise Mr le Maire à signer la convention avec le département

7°) projet de convention avec la Société Saint Georges

Le conseil à l'unanimité approuve la convention de location entre la commune et la salaison Saint Georges

8°) vente de résineux sur la section de Félines

Plusieurs exploitations forestières ont été contactées pour établir le prix d'achat des résineux sur la parcelle D 1276 de la section de Félines

Les propositions faites par les entreprises sont les suivantes :

- Sud Abiès : 2200€
- Occitanie Bois : 1800€
- SAS Forexploite : 3600€

Le conseil décide de retenir SAS Forexploite

9°) demande de BOUCHER Béatrice

Suite à la vente des biens de la section des Argieuses, Béatrice a acheté plusieurs parcelles qui sont desservies par un chemin rural. Ce chemin a été endommagé par les fortes pluies et il s'est éboulé.

Elle ne peut plus accéder à ces parcelles et demande que la commune remette en état le chemin

Le conseil accepte à l'unanimité

10°) demande de ZEROUALI Akim pour l'achat d'une partie du terrain derrière la Rosée

Il a adressé un courrier pour demander l'acquisition d'une partie de terrain situé derrière la rosée du matin (voir plan ci-joint)

Le conseil à l'unanimité accepte de vendre cette partie au prix de 2€74 le m²

11°) proposition d'achat terrain RAYSSAC

Gisèle PUECH, propriétaire à Moulin mage d'une maison d'habitation cadastrée C 495 et d'un terrain attenant 494 pour une contenance totale de 10ares, nous a fait la proposition de vente pour le prix de 40.000€

Suite à l'acquisition de la parcelle 847 à DUPUY Dominique, ces parcelles permettraient de faire un accès beaucoup plus large pour les gros engins et faciliter la circulation

Le conseil à l'unanimité accepte cette acquisition

12) travaux AEP : expertise par un hydrogéologue

Dans le cadre des travaux de protection de périmètre du captage de Camparnaut réalisé en 2014, une expertise hydrogéologique pour définir les périmètres de protection doit être réalisée, en effet un des quatre ouvrages de captage serait situé en dehors du PPI figurant dans l'arrêté de DUP du 14 décembre 2011, il convient de tout remettre à plat et recommencer la procédure à savoir :

- Demander à un bureau d'études la réalisation du dossier de demande de consultation préalable à la saisine de l'hydrogéologue

- Solliciter l'intervention d'un hydrogéologue agréé, chargé de la définition du périmètre de protection
- S'engager à financer les dépenses afférentes à la consultation des dossiers

Afin de poursuivre les travaux énoncés ci-dessus, il convient de solliciter les aides financières auprès de l'agence de l'eau et du département

Le conseil à l'unanimité autorise Mr le Maire à solliciter le concours financier de l'état, du département et de l'agence de l'eau, de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour fournir tous documents et informations nécessaires aux organismes sollicités

13°) dématérialisation des actes : extension du périmètre

La transmission des actes au contrôle de légalité se fait par voie électronique, il s'agit d'une procédure informatique « ACTES » qui est une chaîne de dématérialisation complète de transmission des documents à la Préfecture.

Désormais il sera possible d'envoyer les procédures d'urbanisme et les marchés publics supérieur à 209.000€, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le projet d'avenant pour prendre en compte l'extension du périmètre des actes de la collectivité

14°) location du cabinet médical

Line ROUQUETTE a demandé à louer une partie du cabinet du dentiste pour exercer son métier d'esthéticienne pour 1 à 2 jour par mois

L'orthophoniste occupe déjà ce local depuis septembre le lundi après-midi, elle est d'accord pour scinder le cabinet en deux parties.

Le conseil fixe le loyer à 1000€ annuel et payable par semestre

15°) autorisation à donner au maire

La signature des bornages ne faisant pas partie des attributions directes du Maire, le conseil municipal doit l'autoriser pour les signer.

16°) Contrat collectif avec Mutualia Alliance Santé

La compagnie Mutualia alliance santé propose à la collectivité d'établir un contrat collectif d'assurance complémentaire santé pour faire bénéficier les résidents de la commune et les agents communaux travaillant sur celle-ci des garanties du régime complémentaire.

Un responsable de cette compagnie est venu me rencontrer et les propositions faites semblent compétitives. Le conseil décide d'attendre et avoir plus de renseignement

17°) création du poste source Causses Dourdou

Le dossier de concertation concernant la création du poste Causses Dourdou situé sur la commune de Brusque a été envoyé à la commune le lendemain de la réunion avec RTE

Le chantier va entraîner des perturbations sur la commune.

18°) demande de fonds de concours

Le conseil demande le fonds de concours auprès de la CCMLHL pour le matériel informatique pour l'atelier, une imprimante et un portable

Coût de l'opération : 2699,31€ HT

Fonds de concours 1349,66€

Autofinancement 1349,66€

19°) questions diverses

- Point sur les diverses réunions avec l'agence de l'eau sur les aides
- Maintien du poste à l'école
- Point sur les travaux